



Mandat de recherche de capitaux

Entre les soussignés :

D'une part, ci-après dénommé(s) « Le(s) Mandant(s) »,

D'autre part, **Le Courtier®**, sise **50 cours du général de Gaulle, Bât E N°525, 33170 Gradignan**, représenté par François Bacquey, ci-après dénommé « Le Mandataire »

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

« Le Mandant » confère par les présentes au « Mandataire », qui accepte mandat d'effectuer les études, démarches et négociations auprès de tout organisme, afin de permettre à celui-ci le financement de bien(s) immobilier(s) dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

A) Investissement maximum envisagé : _____ € **B)** Apport envisagé : _____ €

C) Financement sollicité : _____ €

Crédit amortissable crédit in fine taux fixe taux variable

D) Sur une durée prévisionnelle de : ans

E) Etablissement(s) financier(s) déjà saisi par le(s) mandants) :

« Le Mandant » s'engage à produire toutes les pièces justificatives à la constitution du dossier et à honorer les rendez-vous qui auront été mis en place avec les établissements financiers sélectionnés.

« Le Mandataire » s'oblige à rechercher les meilleures conditions de financement selon les caractéristiques indiquées ci-dessus sur une période de 3 mois à compter de la signature du présent mandat, renouvelable par tacite reconduction pour une seule période de 3 mois. Le mandant reconnaît au mandataire une obligation de moyen et en aucune façon une obligation de résultat.

En outre, « Le Mandataire » se réserve le droit exclusif de travailler avec ses partenaires listés ci-dessous :

« *Crédit Agricole, Crédit Lyonnais, Société Générale, B.N.P., Crédit Mutuel, Crédit Maritime, B.P.S.O., Crédit Immobilier de France, Crédit Foncier, C.I.C..* »

Il est fait attribution de juridiction des tribunaux du siège social du Mandataire pour tout litige pouvant découler de la présente Convention.

Fait à _____, le ____ / ____ / 2004

« Le(s) Mandant(s) »

Signature précédée de « Bon pour Mandat »

« Le Mandataire »

Signature précédée de « Bon pour acceptation de mandat »

« Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent »

N.B. : L'exécution de ce mandat est offerte par Le Courtier®. Ce service gracieux est indépendant des frais de dossiers pouvant être demandés par l'établissement financier ainsi que des frais d'acquisition liés à l'opération d'acquisition.